

Genève, le 19 octobre 2020

## Communiqué de presse

### Ville de Genève

### Le personnel est mobilisé pour faire face à la Pandémie

### Pour le projet budget 2021, il dit NON !

### Le refus de permettre une Assemblée générale de plus de 100 personnes entrave à la libre expression des droits syndicaux et démocratiques

Les syndicats SIT et SSP, ainsi que la commission du personnel de la Ville de Genève, ont rencontré le Conseil administratif le 13 octobre 2020 sur le projet de budget 2021. Le Conseil administratif a refusé de retirer ses propositions de modification temporaire du statut du personnel de la Ville de Genève pour y intégrer la triple attaque sur les mécanismes salariaux pour 2021: blocage de la progression des annuités, du 13<sup>ème</sup> salaire progressif et de la prime d'ancienneté.

Les organisations du personnel ont exprimé leur désaccord rappelant que :

- à ce jour, la Pandémie reprend de plus belle et qu'il faudra à nouveau toute la **motivation** du personnel pour y faire face, être flexible, continuer à délivrer des prestations de qualités à l'ensemble de la population et aux plus démunis ;
- le personnel de la Ville de Genève est toujours dans l'incertitude d'une autre attaque sur son revenu, par le biais d'une baisse injustifiée des indemnités pour inconvénient de service horaire et que le Conseil administratif n'a toujours pas fait de contre-proposition indiquant clairement qu'il renonce à ce projet ;
- le personnel assurant une fonction pénible va devoir travailler 2 ans de plus si rien n'est entrepris avant la fin de l'année pour lui permettre de prendre une cessation anticipée d'activité comme le prévoit le Statut du personnel ;
- la collocation de postes, permettant une réévaluation des fonctions s'éternise, faute de personnel suffisant pour le traitement des dossiers
- le Conseil Administratif projette de reporter de deux ans l'application de l'article 74 du statut permettant la réduction de la durée du travail en fin de carrière, soit à l'âge de 59 ans ;
- ce ne sont pas aux employé-e-s de la Ville de Genève de payer les conséquences économiques de la réforme fiscale sur le bénéfice des entreprises (RFFA), soit une baisse de recette de 60 mios.

Le personnel est prêt à retourner au front, mais il a besoin de reconnaissance de la part des autorités municipales, à l'instar de toutes et tous les employé-e-s des services publics. Les organisations du personnel demandent simplement le respect du statut du personnel et de ses droits. Il demande également que le Conseil administratif respecte ses engagements et révise son projet de budget 2021.

Les organisations du personnel ont informé le Conseil administratif de la tenue d'une Assemblée générale du personnel de la Ville de Genève, qui devait avoir lieu le lundi 19 octobre au Palladium, dans le but de soumettre la position du Conseil Administratif, et de décider d'actions pour dénoncer la situation.

### Interdiction de tenir une Assemblée générale de plus de 100 personnes

Vendredi dernier, le Service de l'Espace Public a informé la commission du personnel, chargée de réserver la salle Le Palladium, de la décision prise par la direction juridique du DSES, concernant l'AG

Commission du personnel  
(collège des autres membres du personnel)

du personnel de la Ville de Genève qu'elle : « *est considérée comme une manifestation privée dont la limitation de plus de 100 personnes est interdite, faisant suite à l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 octobre 2020. Afin d'éviter tout malentendu suite à un refus pour un événement similaire, nous avons pris contact vendredi après-midi, par téléphone avec la Direction Juridique du Département de la Sécurité de l'Emploi et de la Santé (DSES) qui nous a confirmé que les commissions du personnel étaient considérées comme des associations* ».

<https://www.ge.ch/covid-19-evenements-manifestations-regles-obligations/manifestation-privee>

La commission du personnel a été contrainte d'annuler le jour même l'Assemblée générale attendue par le personnel de l'Administration municipale. Pourtant, toutes les précautions avaient été prises par les Syndicats et la Commission du personnel pour la tenue de cette Assemblée dans le respect des règles (chaises respectant la distance requise, relevé des coordonnées des participant-e-s, port du masque, gel hydro-alcoolique à l'entrée, etc.).

Il est fondamental que les organisations du personnel puissent informer les employé-e-s et que, suite à un débat démocratique, des décisions soient prises par les personnes concernées sur les mesures touchant à ses conditions de travail. Il en va du droit de réunion le plus élémentaire.

Nos organisations sont conscientes des précautions nécessaires à prendre pour préserver la santé publique. Toutefois, nous considérons aujourd'hui que la décision du Conseil d'Etat de classer les Assemblées générales appelées par des organisations syndicales et du personnel comme des manifestations privées, constitue une entrave à la libre expression des droits syndicaux et démocratiques. Les règles applicables aux manifestations publiques ainsi qu'aux manifestations politiques ou de la société civile doivent s'appliquer aux Assemblées générales convoquées par les syndicats et les organisations représentatives du personnel, dès lors qu'elles réunissent plus de 100 personnes. L'arrêté du Conseil d'Etat sur les mesures destinées à lutter contre les épidémies (art.12 al.2 arrêté) doit est revu sans délai, afin de garantir le libre exercice des droits syndicaux garantis par la Constitution fédérale et genevoise.

### **Rassemblement du personnel le mardi 27 octobre 2020 entre 11h30 et 13h30**

Le personnel ne baisse pas les bras, l'AG du 19 octobre n'ayant pu avoir lieu les organisations du personnel invitent les employé-e-s à un rassemblement le 27 octobre au Parc des Bastions face au Palais A.et J.-G. Eynard qui sera suivi d'une Assemblée générale sur place.

#### **Contacts :**

Corinne Béguelin – secrétaire syndicale SSP  
[c.beguelin@sspge.ch](mailto:c.beguelin@sspge.ch) – 078 89 88 107  
secrétariat +41 22 741 50 80

Valérie Buchs – secrétaire syndicale SIT  
[vbuchs@sit-syndicat.ch](mailto:vbuchs@sit-syndicat.ch) – 079 45 45 840  
secrétariat +41 22 818 03 00